

des Apôtres, et je ne suis pas digne d'être appelé apôtre, parce que j'ai persécuté l'Eglise de Dieu. Mais c'est par la grâce de Dieu que je suis ce que je suis, et sa grâce n'a point été stérile en moi; car j'ai travaillé plus que tous les autres, non pas moi toutefois, mais la grâce de Dieu qui est avec moi. » I *Corint.* xv, 9, 10. Il dit qu'il a travaillé plus que tous les autres Apôtres, et aussitôt il rapporte son travail au secours de Dieu: « Non pas moi toutefois, mais la grâce de Dieu qui est avec moi; » de même qu'ailleurs: « C'est par Jésus-Christ que nous avons une si grande confiance en Dieu, non que nous soyons capables de former de nous-mêmes aucune bonne pensée comme de nous-mêmes, mais c'est Dieu qui nous en rend capables, et c'est lui aussi qui nous a rendus capables d'être les ministres de la nouvelle loi. » II *Corint.* iii, 4, 6. L'homme, en effet, hors de la foi de Jésus-Christ, n'est pas justifié par les œuvres de la loi. D'où la conséquence: « Nous avons nous-mêmes cru en Jésus-Christ, pour être justifiés par la foi que nous aurions en lui, et non par les œuvres de la loi, parce que nul homme ne sera justifié par les œuvres de la loi. » *Galat.* ii, 16. Car « si la justice s'acquiert par la loi, Jésus-Christ sera donc mort en vain. » *Ibid.* 21. « Ceux qui s'appuient sur les œuvres de la loi sont dans la malédiction, puisqu'il est écrit: Malédiction sur tous ceux qui n'observent pas ce qui est prescrit dans le livre de la loi. Mais Jésus-Christ nous a rachetés de la malédiction de la loi, s'étant rendu lui-même

dignus vocari Apostulus, quoniam persecutus sum Ecclesiam Dei; gratia autem Dei sum id quod sum, et gratia ipsius in me vacua non fuit; sed omnibus illis amplius laboravi, non ego autem, sed gratia Dei que mecum est. » I *Cor.* xv, 9, 10. Dicit se plus omnibus Apostolis laborasse, statimque laborem suum ad Dei referat auxilium: « Non ego, inquam, sed gratia Dei, que mecum; » sicut et in alio loco loquitur: « Fidei enim autem talem habebimus per Jesum Christum ad Deum, non quia ex nobis ipsis sufficientes sinus reputare aliquod, quasi ex nostro; sed sufficientia nostra ex Deo est, qui et nos dignos fecit ministros novi Testamenti. » II *Cor.* iii, 4, 6. Non enim justificatur homo ex operibus legis, nisi per fidem Jesu Christi. Unde inferi: « Et nos in Jesum Christum credidimus, ut justificemur ex fide Christi, et non ex operibus legis, quia ex operibus legis non justificabitur omnis caro. » *Gal.* ii, 16. « Si enim ex lege justitia, ergo Christus sine causa mortuus est. » *Ibid.*, 21. « In lege maledictio est; scriptum est enim: Maledictus omnis, qui non permanet in omnibus que scripta sunt in libro Legis, ut faciat ea. Christus nos redemit de maledictione legis, fac-

malédiction pour nous. » *Galat.* ii, 16. « Car si la loi qui avait été donnée avait pu donner le vie, on pourrait dire alors avec vérité que la justice s'obtiendrait par la loi. Mais la loi écrite a comme renfermé tous les hommes sous le péché, afin que ce que Dieu avait promis fût donné par la foi en Jésus-Christ, à ceux qui croiraient en lui. Ainsi la loi nous a servi de conducteur pour nous mener comme des enfants à Jésus-Christ, afin que nous fussions justifiés par la foi. » *Ibid.* 21-24. Plus loin, il condense tout en ce seul verset: « Vous qui voulez être justifiés par la loi, vous n'avez plus de part à Jésus-Christ, vous êtes déçus de la grâce. » *Galat.* v, 4.

10. *Nul n'a accompli la loi.* — Je parcours tous ces textes pour montrer que nul homme n'a accompli la loi, et que tout ce qu'elle contient est de précepte. En effet, c'est Dieu qui opère en nous la volonté et l'accomplissement. L'Apôtre a travaillé, *Philipp.* ii, et s'étant tenu sans plainte dans la justice qui est dans la loi, il méprise tout pour Jésus-Christ, afin d'être trouvé en Jésus-Christ, non pas ayant sa propre justice, qui est d'après la loi, mais celle qui vient de Dieu d'après la foi en Jésus-Christ. Aussi écrit-il aux Thessaloniens: « Dieu est fidèle, et il vous affermira, et vous préservera du malin esprit. » II *Thessal.* iii, 3. Nous devons donc notre conservation, non pas à la puissance du libre arbitre, mais à la clémence de Dieu. Et pour que vous ne pensiez pas que de vains arguments, qui soulèvent des doutes parmi ceux qui les

usus pro nobis maledictio. » *Gal.* ii, 16. « Si enim data esset lex, que posset vivificare, vere ex lege esset iustitia. Sed conclusit Scriptura omnia sub peccato, ut repromissio per fidem Jesu Christi daretur credentibus. Lex ergo pedagoga noster fuit in Christo, ut ex fide iustificemur. » *Ibid.*, 21, 23. Unde addit, et uno versiculo omnis comprehendit, dicens: « Evacuati estis a Christo, qui in lege iustificamini, a gratia excidistis. » *Galat.* v, 5.

10. *A nullo legem esse completam.* — Hæc omnia percuro, ut ostendam a nullo legem esse completam, et per legem mandata omnia que continentur in lege. Deus est enim qui operatur in nobis, et velle et perficere. Laborat Apostolus, *Philipp.* ii, et iuxta iustitiam que in lege est, sine quæramonia conversatus, omnia pro Christo dicit quisquiliat, ut inveniat in Christo, non habens suam iustitiam, que ex lege, sed que ex fide Christi est a Deo. Unde scribit ad Thessalonicenses: « Fidelis autem est Dominus, qui servabit vos, et custodiet a malo. » II *Thess.* iii, 3. Ergo non liberi arbitrii potestate, sed Dei clementia conservamur. Ac ne putes argumentationibus vanis, que movent audientibus questio-

écontent, peuvent ébranler la vérité de la foi, le même Paul écrit encore: « O Timothée, gardez l'excellent dépôt qui vous a été confié, fuyant ceux qui tiennent des discours vains et profanes, dont la nouveauté est une source de contestations, sous le faux nom de science que quelques-uns ont voulu étaler, ce qui les a conduits à l'erreur en matière de foi. » II *Timot.* i, 13, 14. « En effet, la bonté et l'amour de Dieu nous ont sauvés, non à cause des œuvres de justice que nous eussions faites, mais à cause de sa miséricorde, afin qu'étant justifiés par sa grâce, nous devinssions héritiers de la vie éternelle, suivant l'espérance que nous en avons. » *Tit.* iii, 5, 6. Nous avons formé à la hâte ce modeste bouquet dans la vaste et magnifique prairie de la doctrine apostolique, afin de rabattre l'impudence d'un entêtement coupable.

11. *Des préceptes de l'Evangile.* — Passons à l'Evangile, et complétons la tremblante clarté de la flamme apostolique par la resplendissante lumière de Jésus-Christ. « Quiconque se met en colère sans motif, contre son frère, méritera d'être condamné par le jugement; celui qui dira à son frère RACA (ce qui signifie vain et sans cervelle), méritera d'être condamné par le conseil, » le conseil sans doute des Saints et des Anges; « et celui qui lui dira: Vous êtes un feu, méritera d'être condamné au feu de l'enfer. » *Math.* v, 22. Qui donc peut se flatter de n'être pas sujet à cette faiblesse, et cependant, au jour du jugement, nous rendrons compte

même d'une parole oiseuse? Si la colère, si un mot injurieux, si parfois une plaisanterie, sont possibles du jugement du conseil et des feux de l'enfer, que mériteraient les honteux desirs et l'avarice, qui est la racine de tous les vices? « Si, lorsque vous présentez votre offrande à l'autel, vous vous souvenez que votre frère a quelque chose contre vous, laissez-là votre don devant l'autel, et allez vous réconcilier auparavant avec votre frère, et puis vous reviendrez offrir votre don. » *Math.* v, 23, 24. Il est en mon pouvoir de n'avoir rien contre mon frère, mais il dépend de sa volonté d'avoir ou de n'avoir pas quelque chose contre moi. Que ferai-je donc s'il ne veut pas se réconcilier? Je supplierai? j'embrasserai ses genoux? Mais il ne voudra pas m'entendre. Lui serrant le cou dans ma tunique, le traînerai-je malgré lui sous le joug de l'amitié? Mais y a-t-il haine plus grande qu'entre deux amis accablés de vive force? Et pourtant l'Evangile ne dit pas: Priez-le de se réconcilier avec vous; mais: Réconciliez-vous auparavant avec votre frère, et ensuite seulement vous reviendrez offrir votre don à l'autel. Et néanmoins Dieu ne commande pas l'impossible; mais il se place au faite de la patience, et paraît commander presque l'impossible, tant la difficulté d'exécution est grande, pour mettre à néant votre sentence que « les commandements de Dieu sont faciles. » Si notre main est une cause de scandale, il nous est prescrit de retrancher aussi l'œil et le pied. Mettons que c'est là une métaphore pour nous

nes, veritatem posse fidei subverti, idem Apostolus scribit ad Timotheum: « O Timothee, depositum custodi, devotus profanus vocum novitates et contradictiones falsi nominis scientie, quam quidam promittentes, circa fidem erraverunt. » II *Tim.* i, 13, 14. « Bonitas enim et misericordia Salvatoris nostri, non ex operibus iustitie que fecimus, sed secundum suam misericordiam salvos nos fecit, ut iustificati illius gratia, heredes sinus secundum spem vite æternæ. » *Tit.* iii, 5, 6. Hæc breviter quasi ex latissimo atque pulcherrimo Apostolice doctrine prato carpsimus, ut dura frontis impudentia conteratur.

11. *Ex Evangelii præceptis.* — Transcensus ad Evangelia, et Apostolicos igniculos clarissima Christi lampade complectemur. « Omnis, ait, qui irascitur fratri suo sine causa, reus erit iudicio. Qui autem dixerit raca (quod interpretatur vanus et absque cerebro) raca erit concilio; » hæc dubium quin Sanctorum et Angelici senatus. « Qui autem dixerit facite, reus erit gehennæ ignis. » *Math.* v, 22. Quis nostrum potest huius vitio non subiacere, cum etiam pro otioso verbo redditur simus rationem in die ju-

dicii? Si ira et sermonis injuria atque interdum jocu judicio, concilioque, et gehennæ ignibus delogatur; quid mereditur turpium rerum appetitio, et avaritia, que radix est omnium malorum? « Si, inquit, offers donum tuum ad altare, et ibi fueris recordatus, quia frater tuus habet aliquid adversus te, dimitte ibi donum tuum ante altare, et vade primum, reconciliare fratri tuo, et tunc veniens offers munus tuum. » *Math.* v, 23, 24. Mox est potestatis, ut non habeamus aliquid contra fratrem meum. U autem ille adversus me habeat, aut non habeat, in illius voluntate consistit. Quid ergo faciam, si ille reconciliari noluerit? Obsecrem? flectam genua? Sed audire contemnet. An obtorto collo nolentem in sua amicitia traham? Et que est major inimicitia, quam amicitias necessitate sociare? Neque enim dixit: Roga eum ut tibi concilietur; sed, Reconciliare primum fratri tuo, et sic offers munus tuum ad altare. Non quod impossibilia Deus præcepit; sed in tantum patientie culmen ascendit, ut prope impossibilia pro difficultate nimia præcepisse videatur. *Math.* xviii, et *Marc.* ix, ad destrinendam sententiam tuam, qua scribis: « Facilia esse Dei

enjoindre de renoncer à nos affections de meilleure amitié, de parenté, de famille et d'époux. Croit-on qu'il soit facile, pour quelques fautes, de se sevrer tout-à-coup de sentiments aussi tendres ? Quant à cette parole : « Contentez-vous de dire : Cela est, cela est ; ou : Cela n'est pas, cela n'est pas ; car ce qui est de plus vident du mal, » *Math. v, 37*, peut-être faudrait-il avoir recours à votre école pour trouver un homme qui n'ait jamais menti, et que ne connaisse pas ce mot du Prophète et de l'Apôtre : « J'ai dit dans l'humiliation de mon âme : Tout homme est menteur ; » *Psal. cxv, 2* ; et qui ne sache pas qu'il est écrit ailleurs : « La bouche qui ment donne la mort à l'âme. » *Sap. i, 11*. A celui qui nous frappe sur une joue, il nous est ordonné de tendre l'autre ; de donner aussi notre manteau à celui qui nous ravit notre tunique ; si quelqu'un vous traîne par la gorge pendant mille pas, tendez-lui le cou pour qu'il vous traîne pendant mille pas encore. « Donnez à tous ceux qui vous demandent, et ne redemandez point votre bien à celui qui vous l'emporte. » *Luc. vi, 30*. Si j'ai deux pièces d'argent et qu'un autre me les demande, ou je me réduirai moi-même à la mendicité en les lui donnant, ou, si je ne les donne pas, je transgresso la loi. Et cet autre précepte : « Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent, et priez pour ceux qui vous persécutent et vous calomnient, » *Ibid. 27, 28*,

mandata. » Scandalizantem manum, oculum et pedem jubemus abscindere. Esto per tropologiam dictum sit, pro amicissimis, et pro consanguineis, et fraterno nobis et conjugali amore sociatis ; facillime arbitramur ob quosdam offensas tantum subito abscindere charitatem ? Quodque dicitur : « Sit sermo vester, ad est, non non, quod autem amplius est, a malo est, » *Math. v, 37* ; forsitan de vestra schola reperitur, qui nunquam mentitus sit, nec audierit illud Prophetarum et Apostolorum : « Ego dixi in excessu mentis mee : Omnis homo mendax, » *Psal. cxv, 2*, et neciat scriptum in alio loco : « Os quod mentitur, occidit animam. » *Sap. i, 11*. Verberanti maxillam, alteram jubetur opponere. Tollenti tunicam, etiam pallium concedendum opponere. Angarianti se mille passibus, duobus millibus colla prebenda sunt. « Petenti te da, et volentem a te accipere metuum, ne averseris, » *Luc. vi, 30*. Si duos nummos habuero, et alius poposcerit, aut dabo ipsi, et nihil mendicantem erit, aut si non dedero, transgressor legis inveniar. Illud autem quod dicitur : « Diligite inimicos vestros, benefacite his qui oderunt vos, et orate pro persequentibus et calumniantibus vos ; »

(c) *Quatuor Epistolæ biblicæ*. Hæc lepidè dicit, ut notet avaritiam, et voluptatem Pelagii et Juliani, qui epistolæ papyræas procul mittebant, ut inde redirent munera ; alioquin ad dona peregrina missa Salomoni, ob admirationem sapientie. MARTIAN.

peut-être est-il florissant dans votre secte, mais celui qui le pratique est rare chez nous. Ceux qui avouent humblement leurs péchés méritent la clémence du Sauveur ; et je ne vois pas trop qui observe cet autre commandement : « Prenez garde de ne pas faire vos bonnes œuvres, » c'est-à-dire votre aumône, « devant les hommes, pour en être regardés. » *Math. vi, 1*. Nous faisons proclamer par le crieur public notre don d'un pen de pain et de deux oboles ; quand nous étendons la main, nous regardons de toutes parts, et, si personne ne nous voit, nous la fermons aussitôt. J'accorde qu'on puisse en trouver un sur mille qui n'agisse pas de la sorte.

12. *Il presse l'adversaire, en s'appuyant sur les mêmes préceptes.* — Répondez, s'il vous plaît, où sont les commandements faciles ? Il est écrit : « Ne soyez point en inquiétude pour le lendemain, car le lendemain aura soin de lui-même ; à chaque jour suffit son mal. » *Ibid. 34*. Ne vous inquiétez-vous pas du lendemain ? est-ce vous qui vivez content au jour le jour, comme les oiseaux, vous dont les épîtres sur parchemin volent au-delà des fleuves d'Ethiopie, afin que de nouveaux présents, flanqués de paons et de singes, soient envoyés d'Ophir à Salomon ? Voulez-vous mieux voir quelle est la facilité des commandements de Dieu ? Ecoutez ceci : « Que la porte de la vie est petite ! que la voie qui y mène est étroite ! et qu'il y en a peu qui la

*Ibid. 27, 28* ; forsitan in vestro cotu invenitur, apud nos rara avis est. Qui peccata simpliciter confitentur, merentur humilitate clementiam Salvatoris ; quodque sequitur : « Cavete, ne justitiam, hoc est, clementiam, vestram faciatis coram hominibus, ut videamini ab eis, » *Math. vi, 1*, necio quis possit implere. Ad largiendum fructum panis et hinc nummos prece conducitur, et extendentes manum, hæc illicque circumspiciemus, quæ si nullus viderit, contractor fit. Esto unus de mille inveniar, qui ista non faciat.

12. *Urget ex iisdem præceptis.* — Responde, quæso, ubi sunt facilia mandata ? « Nolite, inquit, solliciti esse de crastino. Crastinus enim dies sollicitus erit pro se. Sufficit diei malitia sua. » *Ibid. 34*. Vos de crastino non cogitatis, instar avium presentibus contenti ? (a) quorum Epistolæ biblicæ volitant trans flumina Æthiopiæ, ut inter simias et pavos, nova de Ophir Salomoni dona mittantur. Vis audire facilitatem præceptorum Dei ? ausculta quod dicitur : « Quam arcta via et angusta est, quæ ducit ad vitam, et pauci sunt qui inveniant eam ! » *Math. vn, 14*. Non dixit, qui gradiuntur per eam, hoc enim difficillimum est et

trouvent ! » *Math. vii, 14*. Il n'est pas dit : Qui y marchent, chose bien plus difficile ; mais qui la trouvent. Et en effet, bien peu la trouvent, et un nombre bien plus petit encore savent y marcher. Celui qui avait dit par la bouche d'Isaïe : « C'est ici mon repos, soulagez-moi dans ma lassitude, » *Isai. xxviii, 12*, « le Fils de l'homme n'a pas où reposer sa tête. » *Luc. ix, 58*. S'il n'a pas où mettre sa tête, où se reposer, lui qui a dit ailleurs : « Sur qui me reposerai-je, sinon sur l'humble, sur le pacifique et sur celui qui craint ma parole, » *Isai. lxxvi, 2*, que devient la facilité des commandements ? Pour cette parole : « Je ne suis pas venu appeler les justes, mais les pécheurs à la pénitence, » *Math. i*, la plupart l'acceptent simplement, comme celle-ci : « Ce ne sont pas ceux qui se portent bien, mais les malades qui ont besoin de médecin. » *Marc. ii, 17*. D'autres l'interprètent plus étroitement. « Je ne suis pas venu appeler les justes ; » *Marc. ii, 17*, et *Luc. v, 31* ; nul, en effet, n'est parfaitement juste, mais pécheur en quelque point ; « mais les pécheurs, » dont le monde est plein, selon le mot de David : « Sauvez-moi, Seigneur, car le saint lui-même succombe, » et : « Ils se sont corrompus et sont devenus abominables par leurs inventions. Tous se sont détournés de la droite voie ; ils sont tous devenus inutiles ; il n'y en a point qui fasse le bien, il n'y en a pas un seul. » *Psal. xiii, 2, 3*. « Ne possédez, dit l'Évangile, ni or, ni argent, ni monnaie

sed qui inveniant eam. Pauci enim inveniant, et multo pauciores ingrediuntur per eam. » Filius, inquit, hominis non habet ubi caput suum reclinet, » *Luc. ix, 58*, qui dicit in Isaiâ : « Suscipite lassum, et hæc est requies mea. » *Isai. xxviii, 12*. Si non habet ubi caput suum reclinet, et quo quiescat, dicens in alio loco : « Super quem requiescam nisi super humilem, et quietum, et frumentum verba mea, » *Isai. lxxvi, 2*, ubi est mandatorum facilitas ? Multi hoc quod scriptum est : « Non veni vocare justos, sed peccatores ad penitentiam, » *Math. ix, 13*, simpliciter accipiunt, juxta illum sensum : « Non indigni sani medico, sed hi qui male habent. » *Marc. ii, 17*. Alii vero interpretantur coarctatis. « Non veni vocare justos, » *Marc. ii, 17*, et *Luc. v, 31*, nullus enim ad perfectum justus est, sed ex aliqua parte justus est, dicens David : « Saluum me fac, Domine, quoniam defecit sanctus ; » et : « Corrupti sunt, et abominabiles facti sunt in adinventioibus suis. Omnes declinaverunt, simul inutiles facti sunt, non est qui faciat bonum, non est usque ad numm. » *Ps. xiii, 2, 3*. Nolite, inquit, possidere aurum, neque argentum, neque pecuniam in zonis vestris, non peram in via,

dans vos ceintures ; n'ayez point un sac dans la route, ni deux habits, ni souliers, ni bâton. » *Math. x, 9*. Précepte, direz-vous, qui ne s'adressait qu'aux Apôtres. Pourtant l'Apôtre Pierre avait certainement une chaussure, puisque l'Ange lui dit : « Prends ta ceinture et mets ta chaussure à tes pieds. » *Act. xii, 8*. Je suppose, pour ne rien dire du reste, que vous et moi nous avons deux habits, et plus peut-être. Tout cela, je le dis, et j'tens témoignage sur témoignage, pour que vous rougisiez de votre maxime : « Les commandements de Dieu sont faciles. »

13. *Encore de l'Évangile.* — « Le père livrera le frère à la mort, et le père le fils, et les enfants s'élèveront contre les parents et les feront mourir. Et vous serez en haine à tous, à cause de mon nom. » *Math. x, 21, 22*. Comme Dieu savait qu'il ordonnait là choses faciles et de commode exécution, pour bien faire voir cette facilité, il ajoute par copulation : « Celui qui persévérera jusqu'à la fin sera seul sauvé. » *Math. x, 22*. « Je ne suis pas venu porter la paix sur la terre, mais la guerre ; car je suis venu séparer l'homme de son père, la fille de sa mère et la belle-fille de sa belle-mère. » *Ibid. 31*. Et pour ne pas rendre cet enseignement trop long, en énumérant tout, il le résume en deux mots : « Les ennemis de l'homme seront les gens mêmes de sa maison. » *Ibid. 36*. Et après avoir dit : « Celui qui aime son père ou sa mère plus que moi n'est pas digne de moi, et celui qui aime son fils ou sa

non panem, neque duas tunicas, neque calceamentum, neque virgam. » *Math. x, 9*. Hæc, inquit, precepta Apostolica sunt. Et certe Petrus Apostolicus caligis habuisse narratur, dicens ad eum Angelo : « Præcingere, et calcæare (al. calceæ te) caligis tuis. » *Act. xii, 8*. Dnus autem tunicas, et de cæteris lacæam, puto quod et ego et tu possideamus, si tamen amplius non habemus. Hæc dico, et iterum iterumque se per singula ingeram, ut erubescas ad sententiam tuam, Facilia esse Dei mandata.

13. *Iterum ex Evangelio.* — « Fratrem tradet frater in mortem, et pater filium, consurgente filii contra parentes, et interficient eos. Et eritis, inquit, odio cunctis hominibus propter nomen meum. » *Math. x, 22*. Et quia facilia jussura, et scilicet facile ea posse compleri, propterea, ut rei facilitatem ostenderet, copulavit dicens : « Qui perseveraverit usque in finem, pacem mittere super terram, sed gladium. Veni dividere hominem contra patrem suum, et filiam contra matrem, et nuram contra socrum. » *Ibid. 34*. Et ne omnia percurrere longiorem sententiam faceret, uno cuncta sermone comprehendit, dicens : « Inimici hominis, domestici ejus. » *Ibid. 36*. Cumque po-

filie plus que moi n'est pas digne de moi. » *Ibid.* 37, pour mettre le comble à la facilité de ses préceptes, il ajoute : « Celui qui ne prend pas sa croix et ne me suit point, n'est pas digne de moi. » *Ibid.* 38, et *Luc.* iv, 27. Porter la croix de Jésus-Christ est facile; marcher nu sur les traces du Christ, c'est un agrément, c'est un jeu. Et où sont les récompenses cherchées à travers tant de difficultés vaines ? L'ivraie n'est pas recueillie en cette vie, de peur que le froment ne fût également arraché; la moisson du Seigneur est réservée pour le jour du jugement, lorsque les justes brilloront comme le soleil, que les Anges entrèrent et qu'ils séparèrent les méchants d'au milieu des justes. Pierre se noie, et il s'entend dire : « Homme de peu de foi, pourquoi doutez-vous ? » *Matth.* xiv, 31. Si Pierre est homme de peu de foi, je ne vois guère où il y a un homme de beaucoup de foi. « Du cœur, est-il écrit, viennent les mauvaises pensées, les homicides, les adultères, les fornications, les vols, les faux témoignages, les blasphèmes, et ce sont ces choses qui souillent l'homme. » *Matth.* xv, 19. Montrez-moi un homme qui prouve qu'il n'a pas ces choses en son cœur, et j'avouerai que la justice parfaite se peut trouver en ce corps mortel. Il est dit aussi : « Celui qui veut sauver sa vie la perdra, et celui qui perdra sa vie à cause de moi sauvera sa vie. » *Matth.* xii, 25.

suisset : Qui amat patrem aut matrem supra me, non est me dignus, et qui amat filium aut filiam supra me, non est me dignus, *Ibid.*, 37, ob facilitatem præceptorum intulit : « Et qui non tollit crucem suam, et sequitur me, non est me dignus. » *Ibid.*, 38, et *Luc.* iv, 27. Crux Christi facilis est; nudum post Christum ire, Indus est, joque arduum. Non colliguntur zizania in presenti sæculo, ne et frumentum pariter eradicetur. Pala Dominica futuro judicio reservatur, quando justis fulgebunt quasi sol, et egredientur Angeli, et separabunt malos de medio justorum. Petrus mergitur, et meretur audire : « Modica fidei, quare dubitasti ? » *Matth.* xiv, 31. Si in illo modica fides, in quo magna sit, nescio. « De corde, inquit, egredientur cogitationes pessime, homicidia, adulteria, fornicationes, furta, falsa testimonia, blasphemias. Hæc sunt quæ conquinant homines. » *Matth.* xv, 19. Procedat qui in corde suo hæc non esse testetur, et plenam in corpore isto mortali justitiam confitebor. « Qui vult, inquit, salvare animam suam, perdet eam; et qui perdidit animam suam propter me, salvam faciet eam. » *Matth.* xii, 25. (a) Iterum dico : Hæc sunt facilia mandata ? « Væ mundo a scandalis, necesse

Je le répète encore : Ces commandements sont-ils faciles ? « Malheur au monde à cause des scandales, car il est nécessaire que des scandales arrivent. » *Matth.* xviii, 7. C'est pourquoi il est écrit ailleurs : « Nous faisons tous beaucoup de fautes, » *Jacob.* ii, 2. Il ne parle pas de peu de péchés commis par quelques-uns, mais de tous les hommes commettant beaucoup de péchés : « Car tous cherchent leurs propres intérêts, et non ceux de Jésus-Christ. » *Philipp.* ii, 28. Dieu mérite seul d'être appelé bon, et la bonté du savant est née non moins que celle de tout homme. Un docteur de la loi se vante d'en avoir accompli tous les points et d'être aimé du Seigneur; pourtant il n'a pas la justice parfaite, parce qu'il n'a pas voulu distribuer son bien aux pauvres. Et là le difficile est comparé au difficile, ou plutôt l'impossible à l'impossible : ni un chameau ne peut passer par le trou d'une aiguille, ni un riche entrer dans le royaume des cieus. Qui de nous ne lave l'extérieur du verre et du plat, et ne laisse aucune souillure à l'intérieur ? Qui peut décliner sa ressemblance avec les sépulchres blanchis à l'extérieur, en sorte que Jésus ne puisse aussi lui dire : « Au dehors, vous paraissez justes aux hommes, mais vous êtes intérieurement pleins d'hypocrisie et d'iniquité ? » *Matth.* Quand même nous pourrions être exempts de tout autre défaut, n'être pas taché d'hypo-

est enim ut veniant scandala. » *Matth.* xviii, 7. Et propterea in alio loco scriptum est : « In multis offendimus, sive erramus, omnes. » *Jacob.* ii, 2. Non pauca peccata, sed multa, nec quorundam, sed omnium posuit : « Omnes enim que sua sunt querunt, et non ea que Dei sunt. » *Philipp.* ii, 21. Unus bonus Deus dicitur, et magistri quædam hominis bonitas refutatur. In Lege doctissimus omnia fecisse se dicit, quamobrem et amator a Domino; et tamen plenam justitiam non habet, quia noluit substantiam suam pauperibus erogare. Unde difficultas difficultati, imo impossibile impossibile tunc comparatur, quia nec camelus ingreditur potest per foramen acus, nec divites perire in regna celorum. Que nostrum non lavat exteriora calicis et paropisidii, et interiora habet nequam sordibus inquinata. Quis sepulchrorum extrinsecus dealbatorum potest similitudinem declinare ? ne et nobis dicit Jesus : « De foris quidem videmini hominibus justi, intus autem pleni estis hypocrisis et iniquitate. » *Matth.* xxii, 1. Quamvis et aliis vitis carere possimus, hypocrisis maculam (b) non habere aut paucorum est, aut nullorum.

14. A Christi Domini et Apostolorum exemplo. —

(a) Hæc in veteri edit. ita postponuntur, Hæc sunt facilia mandata. Iterum dico, vos mundo, etc.

(b) Martinianus post Erasmus, non habere posse, tametsi posse Victorius antea expunxit ope codicum Brianorum, quibus et nostri pari consensu suffragantur.

crisis est le fait de bien peu, ou plutôt de personne.

14. Exemple pris de Notre-Seigneur J.-C. et des Apôtres. — « Mon Père, dit le Sauveur, que ce calice s'éloigne de moi, s'il est possible. Mais que votre volonté soit faite et non la mienne. » *Matth.* xxvi, 39. Le Fils de Dieu, dont « la parole a tout fait et le commandement créé toutes choses, » *Psalms.* cxlviii, 3, en raison de son nom de Fils de l'homme, change ainsi son langage : « Père, si c'est possible; néanmoins, que votre volonté soit faite et non la mienne. » *Matth.* xxvi, 40; tandis que mon Critobule dit en fronçant le sourcil : « Si l'homme veut, il peut être sans péché. » Les Apôtres entendent ce reproche : « Ainsi vous n'avez pu veiller même une heure avec moi ? » *Marc.* xv, 37. Jésus ne leur dit pas : Vous n'avez pas voulu; mais : Vous n'avez pas pu. Les Apôtres ne peuvent pas veiller même une heure, vaincus par le sommeil, le chagrin et la faiblesse de la chair, et vous, vous pouvez pendant longtemps dominer tous les péchés à la fois ? L'évangéliste Marc écrit de Notre-Seigneur : « Il ne put faire là aucun miracle; il guérit seulement un petit nombre de malades en leur imposant les mains, et il s'étonnait de leur incrédulité. » *Marc.* vi, 5. Il est dit de Notre-Seigneur qu'il ne put faire aucun miracle à Nazareth, parce qu'il est empêché par l'incrédulité

du fait qu'il y trouve, et vous prétendez, vous, pouvoir tout ce que vous voulez ! L'évangéliste continue : « Il alla sur les confins de Tyr et de Sidon, et étant entré dans une maison, il désirait que personne ne le sût; mais il ne put être caché. » *Marc.* vii, 24. Il avait véritablement le désir d'être caché; d'où vient donc qu'il ne put pas accomplir son désir et faire que personne ne connût son arrivée ? Vous cherchez les motifs pour lesquels il ne put être caché ? Songez qu'il s'était réellement revêtu de la nature humaine, et le fait ne vous scandalisera pas. Puisque l'évangile rapporte que le Fils de Dieu, revêtu de la chair, n'a pas pu quelque chose à cause de la chair, comment nous, qui sommes tout charnels et qui répugnons chaque jour aux œuvres de l'esprit, ferons-nous tout ce que nous voulons, contrairement au sentiment de l'Apôtre ? L'Apôtre Pierre, qui, frappé de terreur, ne sait ce qu'il prétend, veut dresser trois tentes sur la montagne, une pour Notre-Seigneur, une pour Moïse, une autre pour Elie, et nous, nous débordons de l'orgueil de la secte pythagoricienne ? Jésus répond que les Anges du ciel et le Fils de l'homme même ignorent le jour et l'heure de la fin du monde, et nous, nous nous targuons d'une science parfaite ? Cette faible chair eut le bonheur d'avoir Dieu pour hôte, et cependant elle ne put sortir des limites

et vos potestis omne quod vultis. Denique in consequentibus scribitur : « Abiit in fines Tyri et Sidonis, et impressus domum, neminem volens scire, et latere non potuit. » *Marc.* vii, 24. Vere ulique cupiebat latere, et quod cupiebat, quare facere non poterat, ut in adventu suo omnium conscientiam declinaret ? Queris causas, cur latere non poterit ? Cogita assumpti hominis veritatem, et omni carebis scandalo. Si Filius Dei aliquid in carne et propter carnem non potuisset narratur, nos qui toti carni sumus, et quotidie spiritus operibus repugnamus, contra Apostoli sententiam que volumus cuncta faciemus ? Petrus apostolus tria vult facere in monte tabernacula, unum Dominum, alterum Moysi, tertium Elie, nesciens quid loquitur timore perterritus ; et nos (c) Pythagorice philosophis ructamus superbiunt ? De die et hora consummationis ultime et Angelos celorum, et Filium ignorare respondit, et (d) nos plenam scientiam pollicemur ? Carnis infirmitas Deo habitatore

(a) Duo Vaticani mss., propter infidelitatem.

(b) Quotopere hunc locum Pelagiani criminarentur, discas velim ex Augustini Opere imperfecto, atque infra num. 17, not.

(c) Superbiunt Pythagorice philosophis vocat ἀπαλαίωτοι et ἀναμαρτυροί, seu perfecti justitiam dogma, quod Pythagoræ in primis tribuere Hieronymus solet.

(d) Verius fortasse Regine liber cum veteri edit., et vos plenam scientiam pollicemini. Mox Greco verbo interpretationem addunt Vaticani id est putativo.

de sa faiblesse, afin que l'on croie que le Fils de Dieu a été le Fils de l'homme en réalité, et non en apparence, comme le voulaient les anciens hérétiques. Laisant les Apôtres pour quelques instants, il tomba la face contre terre, et il pria en disant : « Mon Père, si c'est possible. » *Math.* xxvi, 39. Pourquoi ce langage conditionnel, quand il avait dit ailleurs : « Les choses qui sont impossibles à l'homme sont possibles à Dieu ? » *Math.* xix, 26 ; *Marc.* x, 27 ; *Luc.* xviii, 27. En homme qui va subir la Passion, il parle le langage de l'homme : Si c'est possible, qu'il s'éloigne pendant une heure. Et vous, vous osez dire qu'il est possible d'éviter le péché pendant tout le temps ?

45. Des autres récits dans l'Évangile. — Dans certains exemplaires, et surtout dans les recueils grecs, il est écrit à la fin de l'Évangile de S. Marc : « Jésus apparut aux onze lorsqu'ils étaient à table, et il leur reprocha leur incredulité et la dureté de leur cœur, parce qu'ils n'avaient point cru ceux qu'ils avaient vu ressusciter. » *Marc.* xvi, 14. « Et ils avouaient leur faute, et disaient : Ce siècle d'iniquité et d'incredulité est en butte à Satan, qui ne permet pas aux âmes souillées de concevoir la vraie puissance de Dieu ; hâtez-vous donc de manifester votre justice. » Si vous repoussez ce texte, du moins n'osez-vous pas renier celui-ci : « Tout le

gaudebat, et tamen mensuram fragilitatis suae excedere non potuit, ut non *εὐδωκ* (secundum apparetur), iuxta veteres haereticos, sed vero Dei Filium, hominum Filium crederetur. Apostolos parumper reliquens, cecidit in terram pronus, et orabat dicens : « Pater, si possibile est. » *Math.* xxvi, 39. Cur, quæso, sententiam (a) ambigenter exprimebat, qui in alio loco dixerat : « Quæ apud homines impossibilia, apud Deum possibilia sunt ? » *Math.* xix, 26 ; *Marc.* x, 27 ; *Luc.* xviii, 27. Sed homo passurus, hominis loquitur verbis. Ille dicit : Si possibile est, una hora præterest. Tu dicis, possibile est omni tempore peccata vitare.

45. *Ex aliis in Evangelio historicis.* — In quibusdam exemplaribus et maxime in Græcis codicibus, juxta Marcum in fine ejus Evangelii scribitur : « Postea cum accubissent undecim, apparuit eis Jesus, et exprobravit (b) incredulitatem et duritiam cordis eorum, qui his qui viderant eum resurgentem, non crediderunt. » *Marc.* xvi, 14. « Et illi scilicet faciebant dicentes : Sæculum istud iniquitatis et in-

monde est sous l'empire de l'esprit malin. » *I Joan.* v, 19. Ce n'est d'ailleurs que pour un temps, c'est-à-dire jusqu'après la Passion, que Satan avait renoncé à la lutte, quand, ayant osé tenter son Seigneur, il fut défait et contraint à une honteuse retraite. Le Seigneur est tenté, et le successeur de Jovinien ose dire que ceux qui ont reçu le baptême avec une foi enfiévre ne peuvent être tentés, ou plutôt, en d'autres termes, que l'homme qui a reçu le baptême ne commettra plus ensuite le péché, s'il ne veut pas le commettre. Zacharie le juste s'entend dire par l'Ange : « Parce que tu n'as point cru à mes paroles, tu seras muet et tu ne pourras parler jusqu'au jour où l'enfant naîtra. » *Luc.* i, 20. Le père du lunatique dit en parlant des Apôtres : « J'ai prié vos disciples de le chasser » (le démon), « et ils n'ont pas pu. » *Math.* xviii, 15. Et les disciples eux-mêmes font cette question au Sauveur : « Pourquoi n'avons-nous pas eu le pouvoir de le chasser ? » et le Sauveur répond : « A cause de votre incredulité. » Pourquoi ? parce qu'il est réservé à Dieu seul de pouvoir toutes choses. Les Apôtres eurent la pensée de savoir lequel d'entre eux était le plus grand, et la décision du divin Maître corrigea leur présomption, en leur montrant que le plus petit est le plus grand et que l'humilité est la véritable grandeur. Il n'est point reçu dans la ville

credulitatis (c) substantia est, que non sinit per imundos spiritus veram Dei apprehendi virtutem ; idecirco jam nunc revela justitiam tuam. » *I Joan.* v, 19. Cui si contrarietatis, illud certe nemere non audebitis : « Mandus in maligno positus est ; » *Ibid.* ; et quod Dominum suum Satanas tentare ausus sit, et vicius atque confusus recesserit, verum ad tempus, utique passionis. Ille tentatur, et successor Jovinianus audent loqui : Eos qui plura fide baptismi consecuti sunt, non posse tentari ; imo alius verbis : Posse hominem baptismatum, si noluerit, nequam ultra peccare. Zacharias justus audit ab Angelo : « Quia non credidisti verbis meis, eris tacens, et non poteris loqui, usque in diem nativitatis ejus. » *Luc.* i, 20. Pater lunatici de Apostolis loquitur : « Rogavi discipulos tuos, ut egerent eum, id est demonem, et non potuerunt. » *Math.* xviii, 15. Et ipsi discipuli interrogant Salvatorem : « Quare non potuimus egerere illum ? » Et audiunt : « Propter incredulitatem vestram. » Cur, quævis qui omnia posse, Domino servabatur. Intransit cogitatio

(a) Eodem modo Vaticanæ sententiam ambigenter exprimit.

(b) *Plerique mss., incredulitatis et duritiam cordis, etc.* Porro sequentes versiculi a verbis : *Et illi satisfaciebant* ad finem usque, minime pro germanis ab Excerptis habentur, neque in ullis Græcis codicibus, qui ad nos deveniunt, aut in versionibus authenticis reperitur. Superiores vero consensu liberorum omnium gemini sunt.

(c) Unus Vaticanæ, sub *salvata* est, quam certis præterea locutionem, si qui deinde habere pro *qua*. Cæterum superiorum verbum *satisfaciebant*, observatum a doctis viris, idem esse ac *culpam satisfaciebant*.

des Samaritains, parce qu'il allait vers les brebis perdues de la maison d'Israël. Jacques et Jean, véritables fils du tonnerre, et Phinée et Elie que le zèle dévore, désirent de faire descendre en eux le feu du ciel, et le Seigneur les reprend ; il ne les aurait pas repris, assurément, si leur désir eût été irrépréhensible. Les foules allaient sur les pas de Notre-Seigneur, qui se retourna et leur dit : « Si quelqu'un vient à moi, et ne hait point son père et sa mère, sa femme, ses enfants, ses frères, ses sœurs, et même sa propre vie, il ne peut être mon disciple ; » *Luc.* xiv, 26 ; et encore : « Celui qui ne porte pas sa croix et ne se suit pas ne peut être mon disciple. » *Ibid.* 27. Et c'est devant ce texte que j'aurais la témérité de proclamer : « Si l'homme veut, il peut éviter tous les péchés, parce que les commandements de Dieu sont faciles ? » Parler ainsi, c'est mériter le reproche du Sauveur : « Vous êtes de ceux qui veulent paraître justes devant les hommes ; mais Dieu connaît vos cœurs, et souvent ce qui est grand devant les hommes est abominable devant Dieu. » *Luc.* xvi, 15. « Il est impossible, est-il écrit, que des scandales n'arrivent pas. » *Luc.* xvii, 1. J'ose prétendre que le scandale est un péché, puisqu'il est une source de péchés. En effet, si je ne me trompe, il a été ainsi nommé des deux mots grecs *σκάνδαλον* et *σκαθόδαλον*, *faute* et *ruine*. C'est pourquoi « nous commettons tous beaucoup de fautes. » *Jacob.*

in Apostolos, qui eorum major esset, et emendatur (al. emendatur) doctrina Salvatoris, dum minius major agnoscerit, et humilitas sublimitate mutatur. Non recipitur ab urbe Samaritanorum, quia facies ejus erat euntis Jerusalem. Jacobus et Joannes vere filii tonitru, et zeli ardore ferventes Phinees et Elie ignem de celo deducere cupiunt, et corripuntur a Domino ; qui utique non corripentur, si absque errore talia voluissent. Ibat cum illo populus, hoc est, cum Domino qui conversus dixit : « Si quis venit ad me, et non odit patrem suum, et matrem suam, et uxorem, et filios, et fratres et sorores, insuper et animam suam, non potest meus esse discipulus ; » *Luc.* xiv, 26 ; et : « Qui non portat crucem suam, et sequitur me, non potest meus esse discipulus. » *Ibid.*, 27. Et in hoc loco temerarius proclamabo : Potest homo, si velit, omnia peccata vitare ; facilia enim sunt mandata ejus ? Qui merentur audire a Domino Salvatore : « Vos estis qui justos vos esse dicitis coram hominibus, Deus autem novit corda vestra, quia quod apud homines excelsum est, abominabile est coram Deo. » *Luc.* xvi, 15. Impossibile est, inquit, ut scandala non veniant. » *Luc.* xvii, 1. Puto quod peccatum scandalum sit, quod per scandalum

vi, 2. Dites qu'il n'y a pas chute toujours, mais il y a faute assurément, et faute en beaucoup de choses. Or, je prétends qu'il y a péché à commettre une faute. « Les Apôtres dirent au divin Maître : Augmentez notre foi. Il leur répondit : Si vous aviez de la foi comme un grain de sénevé, » *Math.* xvii, 19, qui est certainement le plus petit de tous les grains ; et mon Critobule se vante devant nous d'avoir des montagnes de foi.

46. *L'infailibilité peut être accordée par Dieu.* — « Il leur disait cette parabole pour montrer qu'il faut toujours prier et ne se laisser jamais. » *Luc.* xviii, 1. En vain prions-nous toujours, s'il nous est permis de faire ce que nous voulons, d'après notre libre arbitre. Les Apôtres disent : « Qui est celui qui peut être sauvé ? » et le Seigneur répond : « Ce qui est impossible aux hommes est possible à Dieu. » *Marc.* x, 26, 27. Par conséquent, il suit de là que certaines choses qui sont impossibles aux yeux des hommes, sont cependant possibles, puisque tout est possible à Dieu. Il est donc possible à Dieu, s'il veut, de donner à l'homme l'infailibilité ; mais elle sera un don de la miséricorde divine, non un fruit du mérite de l'homme, chez qui ce qu'il reçoit comme une grâce n'est pas possible par la puissance du libre arbitre. Il n'avait pas suffi aux Apôtres d'interroger précédemment Jésus, pour savoir qui d'entre eux

venit. Nisi fallor enim, *σκάνδαλον* et *σκαθόδαλον* apud Græcos ex offensione et ruina nomen accepit. Propterea « in multis offendimus omnes, » *Jacob.* ii, 2. Fac ut non corruerim, certe offendi, et non in uno, sed in pluribus. Arbitror quod in aliquo offendisse peccatum sit. « Dixerunt Domino Apostoli : Auge nobis fidem. Qui respondit eis : Si habueritis fidem, quasi granum sinapis, » *Math.* xvii, 19, quod utique minimum est omnium seminum ; et Critobulus meus fidei nobis motibus intumescit.

46. *Impeccantiam a Deo tribui posse.* — « Dicebat autem, inquit, et parabolum illis, quod semper oportet orare et nunquam desicere. » *Luc.* xviii, 1. Frustra semper oramus, si in nostro arbitrio est facere quod volumus. Dixerunt Apostoli : « Et qui potest salvus esse ? » Audiant a Domino : « Que impossibilia sunt apud homines, possibilia apud Deum sunt. » *Marc.* x, 26, 27. Ergo aliqua, que apud homines impossibilia sunt, certe ea esse possibilia ex eo ostenditur quod apud Deum possibilia sunt. Sit ergo et apud Deum possibile homini, si velit, donare impeccantiam, non ipsius merito, sed sua elementa, et apud homines nequamque possibile liberi arbitri potestate, quod nullo donantis aspectu. Non sufficeret Apostolis dandum super dignitate quæsisse, eo

était le plus grand; il est écrit qu'au moment même des terribles conjonctures de la Passion, « il s'excita parmi eux une contestation, lequel d'entre eux devait être estimé le plus grand. » *Luc. xxii, 24.* Circonstance, en effet, admirablement choisie pour contester de la prééminence, que celle où se plante la croix! Aussi, entendez le Seigneur: « Simon, Simon, Satan vous a demandés tous pour vous cribler comme on cribble le froment; mais j'ai prié pour vous en particulier, pour que votre foi ne défaille point. » *Ibid.* 31. Selon vous, il était au pouvoir de l'Apôtre, s'il eût voulu, de ne point défailir en sa sa foi, et celle-ci défailant, le péché entre aussitôt. Quelques exemplaires grecs et d'autres latins portent en S. Luc: « Un ange du ciel lui apparut pour le fortifier; » *Luc. xxii, 43;* c'est-à-dire pour fortifier Notre-Seigneur et Sauveur. « Et étant tombé en agonie, il redoublait ses prières, et il lui vint une sueur comme de gouttes de sang, qui découlaient jusqu'à terre. » *Ibid.* 44. Le Sauveur, dans sa souffrance, est fortifié par un Ange; et mon Critobule n'a pas besoin du secours de Dieu, parce qu'il a la puissance du libre arbitre. Et Jésus priaît avec tant de ferveur, que découlaient des gouttes de ce sang qu'il allait tout répandre en sa Passion. « Pourquoi, crie-t-il aux Apôtres, pourquoi dormez-vous? Levez-vous et priez, afin que vous ne tombiez

rum major esset, sed in ipso necessitatis et passionis articulo scribitur de eis: « Facta est contentio inter illos, quis illorum major esset. » *Luc. xxii, 24.* Optimum revera tempus instante cruce de dignitate contendere. « Simon, inquit, Simon, ecce Satanas expetivit vos, ut cribraret sicut triticum. Ego autem rogavi pro te, ut non deficiat fides tua. » *Ibid.*, 31. Et certe juxta vos in Apostoli erat positum potestate, si voluisset, ut non deficeret fides ejus, qua utique deficienti, peccatum subingrediretur. In quibusdam exemplaribus tam Græcis quam Latinis invenitur, scribente Luca: « Apparuit illi Angelus de celo confortans eum. » *Luc. xxii, 23,* haud dubium quin Dominum Salvatorem. « Et factus in agoniam prolixius orabat, factusque est sudor ejus sicut guttæ sanguinis decurrentis in terram. » *Ibid.*, 44. Salvator in passione ab Angelo confortatur; et Critobulus meus non indiget auxilio Dei, habens liberi arbitrii potestatem. Et tam vehementer orabat, ut guttæ sanguinis prorumperent ex parte, quem totum erat in passione furus. « Quid, inquit, dor-

(a) Constitutus ἀντίθεον. Cave falsam Mariani Victorii interpretationem, qui putavit hic ἀντίθεον significare Deo contrarium et adversarium; cum certum sit Hieronymum intellexisse sensiduum. exintum, s. comparationem Deo, sive dicitur: hoc est τοσοῦτος, xxi ἀρετῶν, Deo æqualem secundum virtutem. MARTINI. — Scribit Deo ἀντιπαράστατον, quo sensu passim ab Homero vocabulum usurpatur, ut *Iliad. V* vers. 360 :

Ἀντίθεον Φοίνικα ὀπίσθον πατρὸς εἶδα.

point dans la tentation. » *Matth. xxvi, 41.* Il aurait dû dire, d'après vous: Pourquoi dormez-vous? Levez-vous et résistez, car vous avez le libre arbitre, et cette puissance vous ayant été une fois concédée par Dieu, vous n'avez plus besoin du secours de personne. Si vous agissez ainsi, vous ne tomberez point dans la tentation.

17. *Encore de l'Évangile.* — « Je ne puis, dit Jésus, rien faire de moi-même; je juge selon ce que j'entends. » *Joan. v, 30.* Les Ariens émettent à cet endroit un sacrilège; l'Église répond que Jésus parle en égard à la nature humaine, dont il s'est revêtu. Vous, au contraire, vous dites: « Seigneur, si je veux, je puis être sans péché. » Jésus, quand il veut montrer qu'il s'est réellement fait homme, dit qu'il ne peut rien faire de lui-même; et vous, vous prétendez pouvoir écrire tout les péchés, voulant montrer que, pendant que vous êtes établi dans ce corps, vous êtes égal à Dieu. Jésus refuse à ses frères et à ses proches d'aller à la fête des tabernacles; et il est écrit immédiatement après: « Mais lorsque les frères furent partis, il alla lui-même à la fête, non pas publiquement, mais comme s'il eût voulu se cacher. » *Joan. viii, 10.* Il refusa d'y aller, et il fit ensuite ce qu'il avait dit qu'il ne ferait pas. Ici Porphyre aboie, et lance une accusation d'inconstance et de versatilité, ne sachant pas que tout ce qui semble un scandale en Jo-

mitis? surgite et orate, ne intretis in tentationem. » *Matth. xxvi, 41.* Debit juxta vos dicere: Quid dormitis? surgite et resistite, liberum enim habetis arbitrium, et semel vobis concessa a Domino potestate, nullius alterius indigetis auxilio. Si enim hoc feceritis, non intrabitis in tentationem.

17. *Item ex Evangelica historia.* — « Non possum, ait, ego facere a memetipso aliquid, sed (al. et) sicut audio, ita judico. » *Joan. v, 30.* Ariani officium calumniam, sed respondet Ecclesia, ex persona hominis hæc dici qui assumptus est. Tu e contrario Joannes nihil potest ex se facere, ut hominis indiget veritatem. Tu potes omnia peccata vitare, ut adhuc in corpore constitutus (a) ἀντίθεος esse te doceas. Negat fratribus et propinquis ire se ad scenopagium; et postea scriptum est: « Ut autem accederent fratres ejus, tunc et ipse ascendit ad sollemnitatem, non manifeste, sed quasi in abscondito. » *Joan. viii, 10.* Iturum se negavit, et fecit quod prins negaverat. Latrat Porphyrius, inconstantie ac mutationis accu-

sus-Christ doit être rapporté à la chair. « Moise, dit Jésus aux Juifs, ne vous a-t-il pas donné la loi? et néanmoins nul de vous n'accomplit la loi, » qui est cependant praticable; mais si personne n'avait accompli ce qui était possible, la faute en était, non pas à celui qui avait prescrit, mais à la faiblesse de ceux qui avaient reçu le précepte; car il faut que le monde soit au-dessous de Dieu. Beaucoup d'exemplaires grecs et latins de l'Évangile selon saint Jean rapportent l'histoire de la femme adultère accusée devant Notre-Seigneur. Les Scribes et les Pharisiens l'accusaient et arguaient pour obtenir, selon leurs désirs, qu'elle fût lapidée conformément à la loi. « Mais Jésus, se baissant, écrivait avec son doigt sur la terre; » *Joan. viii, 6;* sans doute il écrivait les péchés des accusateurs et ceux de tous les hommes, selon la parole du Prophète: « Ceux qui se retirent de vous seront écrits sur la terre. » *Jerem. xvii, 13.* Enfin, levant la tête, il leur dit: « Que celui d'entre vous qui est sans péché lui jette la première pierre. » *Joan. viii, 7.* Là où nous disons « sans péché, » le texte grec porte ἀναμάρτητος. Si quelqu'un prétend que « être sans péché » n'est pas la même chose que ἀναμάρτητος, qu'il donne une autre traduction de ce mot, ou si c'est là l'exacte traduction de ce mot, qu'il avoue qu'il n'y a aucune différence entre ἀναμάρτητος et « sans péché. » Or, tous les accusateurs se dispersèrent, la clémence sans égale du juge leur ayant laissé le temps de s'éloigner sous l'impression de la honte, pendant qu'il tenait ses yeux

est, neciens omnia scandala ad carnem esse referenda. « Moyses, inquit, dedit vobis legem, et nemo ex vobis facit legem, » utique possibilem, et tamen quod erat possibile, nemo impleverat, negue enim culpa imperantis est, sed fragilitas audientis, ut omnis mundus subditus fiat Deo. In Evangelio secundum Joannem in multis et Græcis et Latinis codicibus invenitur de adultera muliere, que accusata est apud Dominum. Accusabant autem et vehementer urgebant Scribae et Pharisei, juxta legem eam lapidare euptent. « At Jesus inclinans, digito scribebat in terra; » *Joan. viii, 6;* eorum videlicet qui accusabant, et omnium peccata mortalium, secundum quod scriptum est in Propheta: « Relinquentes autem te, in terra scribentur. » *Jerem. xvii, 13.* Tandem caput elevans dixit eis: « Qui sine peccato est vestrum, primus mittat super eam lapidem. » *Joan. viii, 7.* Hoc quod dicitur sine peccato, Græce scriptum est ἀναμάρτητος. Qui ergo dicit, aliud esse sine peccato, et aliud ἀναμάρτητος, aut Græcum sermo-nem novo verbo exprimat, nisi si expressum est a Latinis, ut interpretationis veritas habet, perspicuum est ἀναμάρτητον nihil aliud esse, nisi sine peccato.

TOME III.

arrêtés sur la terre, où il écrivait de nouveau; en sorte qu'ils se retirèrent l'un après l'autre, se dérobaient ainsi à sa vue. Jésus demeura donc seul avec cette femme, à qui il adressa ces paroles: « Où sont vos accusateurs? Personne ne vous a-t-il condamnée? Elle lui dit: Non, Seigneur. Jésus-Christ répondit: Je ne vous condamnerai pas non plus. Allez en paix, et à l'avenir ne péchez plus. » *Joan. viii, 40, 41.* De même qu'il avait donné d'autres commandements dans la loi, il lui prescrivit de ne plus pécher. L'Écriture ne nous apprend pas si la pécheresse se conforma ou ne se conforma pas à cet ordre. Jésus a dit encore: « Tous ceux qui sont venus avant moi sont des voleurs et des larrons. » *Joan. x, 8.* S'ils le furent tous, il n'y a d'exception pour aucun. Il dit: « Ceux qui sont venus, » et non pas: Ceux qui ont été envoyés; c'est ainsi qu'on lit dans le Prophète: « Ils venaient d'eux-mêmes, et je ne les envoyais pas. » *Jerem. xii, 17.* Dans cette parole est réservée la puissance de Jésus-Christ seul, qui était venu chez soi, et que les siens n'ont pas reçu. « Lorsque j'étais avec eux dans le monde, je les conservais en votre nom, eux que vous m'avez donnés, et nul d'eux ne s'est perdu, si ce n'est celui qui était enfant de perdition. » *Joan. xvii, 12.* Il ne dit pas: Je leur ai donné le libre arbitre, afin qu'ils se sauvassent eux-mêmes par leur propre industrie; il dit: Je les ai gardés moi-même et je les ai conservés. Il conclut ensuite: « Je ne vous prie pas de les ôter du monde, mais de les

Et quia accusatores omnes fugerunt (al. fugerunt) (dederat enim vercedum corum clementissimum judex spatium recedendi) rursumque in terra scribens, terraque despicens, paulatim decedere, et oculos illius declinare cooperavit; solusque remansit cum muliere, qui locutus est Jesus: « Ubi sunt qui te accusabant? Nemo te condemnavit? Quæ ait: Nullus, Domine. Respondit ei Jesus: Nec ego te condemnabo. Vade, et amodo non peccare. » *Joan. viii, 40, 41.* Precepit Dominus, ne ulterius peccaret, sicuti et alia similiter in Lege mandavit. Sed utrum ea fecerit, necne, Scriptura non dicit. « Omnes, inquit, qui venerunt ante me, fures fuerunt et latrones. » *Joan. x, 8.* Si omnes, nullus excipitur. « Qui venerunt, » inquit, non, qui missi sunt, de quibus Propheta ait: « Ipsi veniebant a se, et ego non mittetbam eos. » *Jerem. xvii, 12.* Quo verbo solius Christi potentia reservatur, qui ad sua venerat, et sui cum non recuperavit. « Dum essem, inquit, in mundo cum eis, ego servabam eos in nomine tuo, quos dedisti mihi, custodivi, et nullus ex eis perit, nisi unus filius perditionis. » *Joan. xvii, 12.* Non dixit: Dedit eis liberi arbitrii potestatem, ut ipsi se suo-

préservé du mal. » Les Actes des Apôtres rapportent, Act. xv, qu'à la suite d'une dissension au sujet de Jean, surnommé Marc, Paul et Barnabé se séparèrent; Barnabé prit Marc, et Paul prit Silus pour l'aider dans la prédication de l'Évangile. Le sentiment de Paul était né d'une juste sévérité, celui de Barnabé d'une fructueuse clémence; mais cette contestation, où chacun maintient son opinion, tient par quelque côté à la faiblesse humaine. Nous lisons dans le même livre: « Ils traversèrent la Phrygie et la Galatie, et le Saint-Esprit leur défendit d'annoncer la parole de Dieu dans l'Asie. » Act. xvi, 6. C'est à cause de cette malédiction peut-être qu'on trouve encore dans cette province des hérétiques qui nient la divinité du Saint-Esprit. « Et étant venus en Mysie, ils se disposaient à passer en Bithynie; mais l'Esprit de Jésus ne le leur permit pas. » *Ibid.* 7. Remarquez bien que l'Esprit de Jésus n'est autre que le Saint-Esprit, qui, en un autre endroit, en raison de l'unité de la substance divine, est appelé Esprit saint. Ils veulent parler en Asie, et l'Esprit saint le leur défend. Ils essaient d'aller en Bithynie, et l'Esprit de Jésus ne le leur permet pas. Défense inutile, si avec le libre arbitre le pouvoir de faire ou de ne pas faire leur eût été donné une bonne fois pour toutes.

18. Je lis ensuite: « Dieu, irrité contre ces temps d'ignorance, prescrit maintenant aux hommes

bore salvarent; sed: Ego custodiendi eos, ego servavi. Demique injuri: « Non peto, ut eos auferas de mundo, sed ut custodias illos » a malo. » In Actibus Apostolorum scriptum est, Act. xv, inter Paulum et Barnabam propter Joannem, qui cognominatus est Marcus, ortam dissensionem, ita ut separarentur; et Barnabas Marcum, et Paulus Syllam assumeret in Evangelii ministerium. Paulus severior, ille clementior, uterque in suo sensu abundat (al. abundabat.) Et tamen dissensio habet aliquid humane fragilitatis. In eodem volumine legitur: « Transierunt Phrygiam et Galatiam (al. Galatiam) regionem, prohibiti a Spiritu sancto loqui verbum in Asia; » Act. xvi, 6; quod maledictio in ipsa provincia pulo usque hodie hæreticos, qui contra Spiritum sanctum faciunt, plurimos reperit. « Cumque venissent, ait, in Mysiam, tentabant ire in Bithyniam; sed non dimisit eos Spiritus Iesu. » Act. xvi, 7. Nota quod Spiritus Iesu, Spiritus sanctus sit, qui in alio loco proprie unitatem substantiæ, Patris Spiritus appellatur. Voluit (al. voluerunt) loqui in Asia, et prohibentur a Spiritu Sancto. Tentant ire in Bithyniam, et non eos permittit Spiritus Iesu. Satis importune, si eis faciendi, vel non faciendi semet dederat liberi arbitrii potestatem.

que tous fassent partout pénitence. » Act. xviii, 30. Paul appelle temps d'ignorance, ce qui est caractéristique, les temps passés sous l'ancienne loi. Il avait dit aussi: « J'irai vous voir, si j'ai plié à Dieu. » Pourquoi ferait-il intervenir le bon plaisir de Dieu, si le libre arbitre lui donnait tout pouvoir? Lisez aussi l'Apôtre Jacques: « Quiconque ayant gardé toute la loi, la viole en un seul point, est coupable comme s'il l'avait violée tout entière. » *Jacob.* ii, 10. Qui de nous n'a péché un jour ou l'autre sur quelque point? S'il a péché, ce qui est incontestable, et si ce seul péché le fait justiciable comme s'il les avait tous commis, il se sauve, non point par ses propres forces, mais avec le secours de la miséricorde divine. « Si quelqu'un ne fait point de fautes en paroles, c'est un homme parfait. » *Jacob.* iii, 2. S'il vous est arrivé de pécher par paroles, ou est votre présomptueuse perfection, alors surtout que l'Apôtre ajoute: « Nul homme ne peut dompter la langue; c'est un mal qui n'en peut arrêter; elle est pleine d'un venin mortel. » *Ibid.* 8. Répondez sur ce point; car, puisque la langue est un mal qui n'en peut arrêter, puisqu'elle est pleine d'un poison mortel et que nul homme ne la peut dompter, vous êtes coupable d'une grande faute, et que devient alors votre perpétuelle impeccabilité?

19. *Même argumentation.* — « D'où viennent les guerres et les procès entre vous? N'est-ce pas

18. Sequitur: « Tempora, inquit, ignorantie respiciatis Deus, nunc prescripti hominibus ubique penitentiam agere. » Act. xviii, 30. Significanter prescripta in Lege tempora, tempora ignorantie demonstravit. Rursum ait: « Veniam ad vos, Deo volente. » Cur interpositum voluntatem Dei, si habebat sui arbitrii potestatem? Jacobus Apostolus: « Si quis, etc., servaverit totam legem, offenderit autem in uno, reus est omnium factus. » *Jacob.* ii, 10. Qui nostrum in nullo aliquando peccavit? Si autem peccavit (quod negari non potest) et per unum peccatum, omnium est reus peccatorum, non suis viribus, sed Dei misericordia salvatur: « Si quis in verbo non peccavit, hic perfectus est vir. » *Jacob.* iii, 2. Si aliquando in sermone peccasti, ubi est apud te presumptio perfectio, maxime cum sequatur: « Linguam autem hominum nullus potest domare, incontinentes malum, plena venit mortiferi? » *Ibid.* 8. Rogo te ut mihi respondeas, si lingua incontinentes est malum, et plena venit mortiferi, et nullum potest domare linguam mortaliem, et tamen criminis reus es, ubi in perpetuum peccatorum fuga?

19. *Idem persequitur.* — « Unde bella, et unde rixæ inter vos? Nonne ex voluptatibus, quæ militanti in membris vestris? » *Jacob.* iv, 1. Aut membra non

de vos passions qui combattent dans vos membres? » *Jacob.* iv, 1. Ou vous n'avez pas des membres d'homme, ou si un homme ne peut exister sans membres, avouez que la volupté et la luxure combattent dans votre chair. David, qui avait dit avec confiance: « Passez-moi au creuset de l'épreuve, Seigneur; brûlez mes reins et mon cœur, puisque j'ai votre miséricorde pour refuge et que j'ai mis tous mes plaisirs en votre vérité; » *Psal.* xxv, 2, 3; et encore: « Pour moi, j'ai marché dans mon innocence, et mon pied s'est maintenu dans la droite voie. » *Ibid.* 11, quoiqu'il eût tempéré la confiance en lui-même par la proclamation de la miséricorde divine, toutefois, pour avoir osé s'exprimer ainsi, David est abandonné pour un peu de temps à sa propre faiblesse, à son libre arbitre, comme vous dites, et quand cette liberté l'a conduit à l'homieide, il s'écrit enfin: « Ayez pitié de moi, Seigneur, dans la mesure de votre grande miséricorde, et grâce à votre bonté infinie, effacez mon iniquité. » *Psal.* i, 1, 2. Par là, je ne prétends pas noircir un saint homme, dont il est écrit qu'il fit toutes les volontés de Dieu; mais prouver qu'ayant compensé ces vices par beaucoup d'autres bonnes œuvres, il fut sauvé par la miséricorde de Dieu, qui juge en pesant toutes nos actions et à qui Asaph a dit: « Vous nous donniez la mesure nécessaire de pain pétri de nos pleurs et de boisson arrosée de nos larmes. » *Psal.* lxxxix, 6. Le Seigneur, en effet, ne comble pas l'injustice de sévir contre nos seuls pé-

chés, sans tenir compte de nos bonnes actions. Aussi écoutons le même David en un autre endroit: « Pour moi, j'ai dit, étant dans l'abondance: Je ne déchoierai jamais de cet état. C'était, Seigneur, par un pur effet de votre volonté que vous m'aviez affirmé dans l'état florissant où j'étais; mais vous avez détourné votre visage de moi, et aussitôt j'ai été rempli de trouble. » *Psal.* xxxix, 7, 8. J'ai dit: je déclarerai au Seigneur et confesserai contre moi-même mon injustice; et vous m'avez aussitôt remis l'impunité de mon péché. » *Psal.* cxvii, 3. Voici le précepte fait au juste: « Découvrez au Seigneur votre voie et espérez en lui; il fera lui-même ce qu'il faut; il fera éclater votre justice comme une lumière et l'équité de votre cause comme le soleil de midi; » *Psal.* xxxvii, 36; « car les salut des justes vient du Seigneur. » *Ibid.* 39, dont la coltre ne laisse rien de sain dans leur chair. Chaque jour, conformément au mot de l'Apôtre: « Le bien n'habite pas dans ma chair, » *Rom.* vii, 18; ils font entendre cette plainte: « Mes reins sont pleins d'illusions et il n'y a pas de santé dans mes membres. » *Psal.* xxxvii, 8. Dieu a fait notre vie courte, et notre substance est à ses yeux comme si elle n'existait pas. « Tout homme vivant n'est que vanité; » *Psal.* xxxviii, 6; vie du corps et vie de ses facultés, tout est vanité en lui. Il est ballotté au flot des incertitudes, et c'est quand il n'a aucune crainte qu'il a milieu du calme la tempête le vient surprendre. C'est que, quand il jouissait du repos, il n'en a

habitis humana, aut si homo non potest esse sine membris, confitemini voluptatem atque luxuriam in vestris artibus militare, David qui dixerat confidenter: « Proba me, Domine, et tenta me, ut renes meos et cor meum, quia ante oculos meos misericordia tua est, et complacui in veritate tua; » *Psal.* xxv, 2, 3; et iterum: « Ego autem in innocentia mea ingressus sum, et pes meus stetit in directo, » *Ibid.* 11, quamquam iudicii veritatem Dei misericordia mitigaret, tamen quia hoc ausus est dicere, reliquitur parumper fragilitati suæ, et ut vos dicitis, arbitrii libertati, et per adulterium lapsus in homicidium, postea loquitur: « Miserere mei, Deus, secundum magnam misericordiam tuam; et secundum multitudinem miserationum tuarum, dele iniquitatem meam. » *Ps.* i, 1, 2. Nec hoc dico, quod vitam sanctulam accensem, de quo scriptum est, quod fecerit omnes voluntates Dei; sed quod multis aliis bonis hæc vitia compensaret, et salvatus sit misericordia Dei, cuius iudicium est in ponderibus, et ad quem Asaph loquitur: « Gibabis non pane lacrymarum, et potum dabis nobis in lacrymis in mensura. » *Psal.* lxxxix, 6. Neque enim injustus est Dominus, ut tan-

tum peccata condonaret, et honorum operum non meminisset. Unde et in alio loco idem David canit: « Ego dixi in abundantia mea: Non movebor ultra aeternum; Domine, in voluntate tua prescribitur decori meo virtutem. Avertisti faciem tuam a me, et factus sum contritatus. » *Ps.* cxvii, 7, 8. « Dixi enim: Pronuntiabo contra me injustitiam meam Domino, et tu remisisti impietatem peccati mei. » *Ps.* cxvii, 5. Iustoque præcipitur: « Revela ad Dominum viam tuam, et spera in eum, et ipse faciet; et educet quasi lumen iustitiam tuam, et iudicium tuum tanquam meridiem. » *Ps.* xxxvii, 3, 6. « Salus enim iustorum a Domino. » *Ibid.* 39, quia non est sanatio in carne eorum a facie iræ ejus, et quotidie iuxta Apostolum qui dixerat: « Non enim habitat in carne mea domum, » *Rom.* vii, 18, incensurum dicentes: « Reus mei impietati sunt illusionibus, et non est sanatus in carne mea. » *Psal.* xxxvii, 8. Breves enim posuisti dies nostros, et substantia nostra quasi nihilum in conspectu ejus. « Universa vanitas omnis homo vivens. » *Psal.* xxxvii, 6, vel vivens in corpore, vel vivens in virtutibus, et tamen omnia vanitas. Incerto enim statu fluctuat, et dum non timet, in sereno patitur tem-

pas compris la source, et il a mérité d'être comparé aux bêtes sans raison, qu'il avait imitées. L'Écriture dit : « Dieu les sauvera gratuitement. » *Psalm.* LV, 8, désignant sans nul doute les justes, qui sont sauvés, non par leur propre mérite, mais par la clémence divine. « Je ne vous ai point caché mes fautes. » *Psalm.* LXXVIII, 6. C'est Jésus-Christ, figuré par le Roi-Prophète, qui s'exprime ainsi. Puisque le Christ, qui a été sans péché et dans la bouche de qui n'a pu être découvert le mensonge, a gémi pour nous sous le poids de nos fautes, combien plus devons-nous les confesser nous-mêmes ! « Mon âme, continue David, a refusé toute consolation. » *Psalm.* LXXVI, 3, à la vue de mes égarements ; mais « je me suis souvenu de Dieu, et j'ai été plein de joie. » *Ibid.* 4, à la pensée que sa clémence serait mon salut. « La nuit, je réfléchissais en moi-même, et torturais mon esprit, et j'ai dit : Maintenant je commence ; ce changement est dû à la main de Dieu. » *Ibid.* 7. C'est la voix d'un juste qui, après les méditations de la nuit et les tortures de la conscience, s'écrie enfin : « Maintenant j'ai commencé, » soit de faire pénitence, soit de franchir le seuil de la vraie science, et ce changement du bien au mieux est le résultat, non pas de mes forces, mais de la main et de la puissance de Dieu.

20. *Puissance de Dieu.* — L'édifice de sa miséricorde s'accroît éternellement. *Psalm.* LXXXVIII, 3. Il n'y a pas de temps où sa miséricorde ne

s'opère dans chacun des saints et dans ceux qui passent du péché à la vertu. « De la flèche qui vole en plein jour et du piège caché dans les ténèbres, » *Psalm.* XC, 6, qui de nous pourra se délivrer ? « Les pécheurs tendent leur arc et dirigent dans l'ombre leurs traits contre ceux qui ont la droiture du cœur. » *Psalm.* X, 5. Ils ne cherchent pas à blesser les méchants, mais les justes. La flèche qui vole pendant le jour, c'est l'hérésie dans l'interprétation des saintes Écritures. Le piège qui se cache dans les ténèbres de la nuit vient des philosophes, qui s'efforcent d'obscurcir la vérité dans leurs discours. « Ceux qui sont plantés dans la maison du Seigneur fleuriront dans la demeure de notre Dieu. » *Psalm.* XCII, 14. Ceux qui sont plantés dans la maison du Seigneur, ce sont les justes, enracinés dans la foi de l'Église. Mais ce n'est point en ce monde, c'est dans l'autre, où la possession est certaine et sûre, qu'ils fleuriront dans les demeures de Dieu. « Le Seigneur est miséricordieux et plein de pitié, sa longanimité et sa clémence sont sans bornes. » *Psalm.* CII, 8. « Le Seigneur est bon pour tous, et sa miséricorde s'étend à toutes ses créatures. » *Psalm.* CXLIV, 9. Vous voyez que ses miséricordes sont si grandes, et vous osez vous confier en vos propres forces ? « Seigneur, que toutes vos créatures proclament vos bontés. » *Ibid.* 10. Puisque les hommes sont au nombre des créatures, tous les hommes doivent à Dieu l'aveu de leurs fautes.

pestatem. Cum enim esset in honore, non intellexit, comparatus est jumentis insipientibus, et similis factus est illis. » Pro nihilo, inquit, salvos faciet eos, » *Ps.* LV 3, hand dubium quin justos, qui non proprio merito, sed Dei salvantur clementia. » Et delicta mea a te non sunt abscondita. » *Ps.* LXXVI, 6. Hoc ex persona Christi dicitur. Si ille qui peccatum non fecit, nec dolus inventus est in ore ejus, pro nobis doluit, et peccata nostra peccavit, quanto magis nos debemus nostra vitia confiteri ? « Renuit, inquit, consolari anima mea, » *Ps.* LXXXV, 3, considerans delicta que feceram. » Recordatus sum Dei, et lætatus sum. » *Ibid.*, 4, cogitans me illius clementia conservandum. » Nocte cum corde meo meditabar, et scopebam spiritum meum. Et dixi : Nunc cepi, hęc et mutatio dexterae excelsi. » *Ibid.*, 7. Justi vox est, qui post meditationem somni et conscientie cruce, ad extremum ait : « Nunc cepi, » vel penitentiam agere, vel scientie limen intrare, et hęc ipsa de bonis ad meliora mutatio, non mearum virtutum, sed dexterae et potentie Dei est.

20. *Potentia Dei prædicatur.* — In æternum misericordia edificabitur. » *Ps.* LXXXVIII, 3. Nullum enim tempus est, quo non edificetur misericordia

in singulis quibusque Sanctorum, et his qui de peccatis transeunt ad virtutes. « A sagitta volante per diem, a negotio perambulante in tenebris, » *Psalm.* XC, quis nostrum poterit liberari ? « Ecce enim peccatores intenderunt arcum, ut sagittent in obscuro rectos corde. » *Ps.* X, 3. Nolunt pravos vulnerare, sed rectos corde. Sagitta per diem volitat per hereticos in sanctorum intelligentia Scripturarum. Negotium in tenebris et nocte perambulabat per philosophos, qui per obscuritatem sermonum involvere cupiunt veritatem. « Plantati in domo Domini, in atris Dei nostri floreant. » *Ps.* XCII, 14. Plantati in domo Domini, justi sunt, in Ecclesia confirmati. Sed hi non in presentiarum, sed in futuro in atris Domini floreant, ubi est certa et secunda possessio. « Misericors et miserator Dominus, longanimitis et multa miserationis. » *Ps.* CII, 8. « Suavis Dominus omnibus, et misericordia ejus super omnia opera illius. » *Ps.* CXLIV, 9. Tantas audis miseras etiam in tua andes virtute confidere ? « Confiteantur tibi, Domine, omnia opera tua. » *Ibid.*, 10. Si de cunctis operibus Dei et homines sunt, ergo omnes homines opera peccata confiteantur. Legimus in Samuele dictum de Salomone : « Ipse edificabit domum nomini meo,

Nous lisons dans Samuël qu'il fut dit de Salomon : « Il a élevé une maison en mon nom et j'affirmerai sa royauté dans tous les temps ; j'agirai en père avec lui et il sera comme mon fils. » *II Reg.* VII, 14 ; et puis : « S'il commet l'iniquité, je le reprendrai avec la verge des hommes, mais je ne lui retirerai point ma miséricorde. » *Ibid.* 19. David, après avoir rendu grâces à Dieu, conclut ainsi : « C'est là la loi de l'homme ; » Seigneur Dieu, jugez-le toujours dans votre clémence et suppléez à la faiblesse de la chair par le secours divin. « Qu'y a-t-il de commun entre vous et moi, enfants de Sarvia ? Laissez-le faire, car le Seigneur lui a ordonné de maudire David ; et qui osera lui demander pourquoi il l'a fait ? » *II Reg.* XVI, 10. La volonté de Dieu ne souffre pas d'être discutée, on doit l'accepter avec reconnaissance. Et ailleurs : « Ce fut par la volonté du Seigneur que le conseil d'Achitophel, qui était le plus utile, » et qui était assurément comme l'avis de Dieu, « fut détruit, afin que le Seigneur fit tomber Absalon dans le malheur. » *II Reg.* XVII, 14. D'où vient donc que la puissance du libre arbitre est annihilée par une puissance plus grande ? Jéroboam, qui fit révolter le peuple d'Israël, est réprimandé en ces termes pour avoir violé le commandement de Dieu : « Je t'ai donné la royauté de la maison de David, et tu n'as pas été comme mon serviteur David, qui a gardé mes commandements, qui a marché dans ma voie de tout son cœur, et qui a fait ma volonté en ma pré-

sence. » *III Reg.* XIV, 8. Par conséquent, les commandements de Dieu sont praticables, puisque l'Écriture nous apprend que David les garda ; et cependant les Saints peuvent se lasser d'une constante justice.

21. *Beaucoup sont conservés par le mérite de leurs pères.* — A l'égard de beaucoup de rois de la race de David, nous lisons qu'ils furent conservés, non pour leur propre mérite, mais à cause des vertus de leur ancêtre David, qui fit la volonté de Dieu en sa présence. L'Écriture arrive à Asa, roi de Juda, dont il est écrit : « Asa fit le bien en présence du Seigneur, comme son ancêtre David. » *III Reg.* XV, 11. L'histoire, après s'être longtemps arrêtée à l'éloge de ses mérites, ajoute enfin : « Cependant Asa ne détruisit pas les hauts-lieux, et néanmoins le cœur d'Asa était parfait avec le Seigneur pendant tous les jours de sa vie. » *Ibid.* 14. Il est appelé juste, parce que son cœur était parfait avec Dieu, et cependant il tomba dans l'erreur en ce qu'il ne détruisit pas les hauts-lieux, que détruisirent Ezéchias et Josias. Elié, qui fut la figure de Jean-Baptiste, lui dont la prière fit tomber le feu du ciel et divisa les flots du Jourdain, eut peur de Jézabel, il prit la fuite et arriva plein de lassitude dans le désert, où, s'étant assis sous un genévrier, brisé par l'angoisse, il implora la mort : « Seigneur, c'est assez, retirez mon âme de mon corps, car je ne suis pas meilleur que mes pères. » *III Reg.* XIX, 4. Qui peut nier qu'il était juste ? et pourtant avoir peur, je ne dis pas

et firmabo regnum ejus usque in sempiternum. Ego ero ei in patrem, et ipse erit mihi in filium. » *II Reg.* VII, 14 ; et iterum : « Si inique egerit, corripiam eum in virga hominum, misericordiam autem meam non auferam ab eo. » *Ibid.*, 19. Cum egisset David gratias Deo, ad extremum intulit : « Et hæc est lex hominis ; » Domine Deus, semper respice ad clementiam tuam, et infirmitatem carnis, divino auxilio sustentata. » Quid mihi, inquit, et vobis filii Sarviae ? Male dicit Semei. Dominus præcepit ei ut maledicatur David. Et quis respondedit ei. Quare hoc fecisti ? » *II Reg.* XVI, 10. Voluntas enim Dei non discutienda, sed cum gratiarum actione patienda est. Et in alio loco : « Dominus mandavit, ut dissiparet consilium Achitophel hominum, ut adduceret super Absalon malum ; » *II Reg.* XVII, 14 ; cujus certe consilium erat, quasi consilium Dei. Et qua ratione potestas liberi arbitrii majore potestate subvertatur est ? Jeroboam, qui peccare fecit Israel, arguitur quare reliquerit præceptum Domini, diciturque ad eum : « Dedi tibi regnum domus David, et non fuisti sicut servus meus David, qui custodivit mandata mea, et ambulavit post me in toto corde suo, et fecit placitum

in conspectu meo. » *III Reg.* XIV, 8. Ergo et possibilia sunt Dei mandata, que David fecisse cognoscimus, et tamen lassescere Sanctos ad perpetuitatem justitie.

21. *Multi Patrum merito conservati.* — In multis regibus legimus de stirpe David, quod non suo merito, sed David patris virtutibus conservati sint, qui fecerit placitum in conspectu Dei. Et ceteri ad Asa regem Juda, de quo scriptum est : « Fecit Asa rectum in conspectu Domini, sicut David pater ejus. » *III Reg.* XV, 21. Cumque in multis laudibus ejus immortata esset historia, ad extremum intulit : « Sed excelsa non abstulit. Attamen cor ejus perfectum erat cum Deo, omnibus diebus vite sue. » *Ibid.*, 14. Ecce et justus dicitur, quippe cujus cor perfectum erat cum Deo, et tamen in hoc erravit, quod excelsa non abstulit, que Ezechiam et Josiam legitimus abstulisse. Elias in cujus spiritu et virtute venit Joannes Baptista, ad cujus imprecationem venit ignis de celo, et Jordanis fluenta divisa sunt, timuit Jézabel, et fugit, lassusque in solitudine sedit sub arbore, et pressus angustia, mortem rogavit, dicens : « Sufficit mihi, Domine, tolle animam me-



II. Paral. xxxii, 26. Certes, à moins d'être un impie, on ne saurait méconnaître qu'Ézéchiass fut un juste. Direz-vous qu'ayant péché sur quelques points, il cessa d'être juste ? l'Écriture est opposée à cette opinion. Parce qu'il commit quelques fautes légères, il ne perdit pas son titre de juste, mais il possède ce titre parce qu'il fit beaucoup de bonnes œuvres. Je m'étends ainsi pour prouver, à l'aide des témoignages des Écritures, que les justes ne deviennent point pécheurs parce qu'ils font quelques faux pas, mais qu'ils demeurent justes parce qu'ils sont florissants de vertus nombreuses. De Josias il est écrit : « Il fit ce qui était bon en présence du Seigneur, et marcha dans les voies de David, son père, sans se détourner ni à droite, ni à gauche. » II Paral. xxxii 2 ; et pourtant, quoique juste, dans une circonstance critique, il envoya vers la prophétesse Oïda, femme de Sellum, fils de Thécouth, fils d'Aaras, gardien des vêtements. « Oïda demeurait à Jérusalem, dans la seconde partie de la ville ; » ce qui veut dire sans doute la partie de la ville entourée d'un mur intérieur. « Oïda leur répondit : Voici ce que dit le Seigneur, le Dieu d'Israël : Dites à l'homme qui vous a envoyés vers moi. » Il y a là un reproche caché à l'adresse du roi, des prêtres et de tous, en ce qu'il n'avait pu se trouver aucun saint homme pour prédire l'avenir. En dernier lieu, Josias est tué par le Pharaon, roi d'Égypte, parce qu'il n'avait pas voulu suivre les avis du

sui. » II Paral. xxxii, 26. Corte Ezechiam justum nemo, nisi impius, denegabit. Dicas, peccavit in quibusdam, et idcirco justus esse desit ; sed hoc Scriptura non loquitur. Non enim ex eo quod parva peccavit, justitiam nomen amisit, sed ex eo quod multa bona fecit, justitiam vocabulum possidet. Hoc totum dico, ut Scripturarum sanctorum testimoniis comprobetur, non ex eo peccatores esse justos, quod aliquando peccaverunt ; sed ex eo justos permanere, quod multis virtutibus foreant. De Josia scriptum est : « Fecit rectum in conspectu Domini, et ambulavit in via David patris sui. Non recessit neque ad dexteram, neque ad sinistram. » II Paral. xxxii, 2 ; et tamen cum esset justus, tempore necessitatis et angustia, mittit ad Oldam prophetissam uxorem Sellum, filii Tecuæ, filii Aaras custodis vestium. « Et hæc, inquit, habitabat Jerusalem in secunda ; » haud dubium quin urbis partem significet, quæ interiori muro vallabatur. « Et illa respondit : hæc dicit Dominus Deus Israel, etc. et dicit viro qui misit vos ad me. » In quo occulta et regis et sacerdotum et omnium virorum reprehensio est, quod nullus virorum sanctus potuerit reperiri, qui posset futura predicere. Denique interfectus Josias

Seigneur, par la bouche du prophète Jérémie, ou d'après les Paralipomènes : « Josias ne voulut pas s'en retourner, mais il se prépara à le combattre, ne se rendant point à ce que lui dit Néchao de la part de Dieu. » II Paral. xxxii, 22. Et le livre poursuit : « Il mourut et fut mis dans le tombeau de ses pères, et tout Juda et Jérusalem le pleura, particulièrement Jérémie, dont les lamentations sur Josias se chantent jusqu'à cette heure par les musiciens et par les musiciennes. Cette coutume est comme une espèce de loi établie en Israël. On les trouve écrites parmi les lamentations. » Ibid. 24, 25.

23. *Autres exemples des Saints dans les Écritures.* — J'imagine que c'est un péché de la part de tout homme de ne point se rendre aux avis de Dieu. Jérémie dit de Josias, quoique la plupart pensent que ces paroles doivent s'entendre par figure de Notre-Seigneur et de son Fils, le Christ, le Seigneur, l'esprit et le soufflé de notre bouche, a été pris à cause de nos péchés, lui à qui nous avons dit : Nous vivrons sous votre ombre parmi les nations. » Thren. iv, 20. Moïse, qui s'entretenait avec Dieu face à face et dont l'âme fut sauvée, offensa Dieu auprès des eaux de la contradiction, et ne mérita point, ainsi que son frère Aaron, d'entrer dans la terre promise. Le Psalmiste dit à ce sujet : « Leurs juges ont été précipités et brisés contre la pierre, et ils écouteront enfin mes paroles, à cause qu'elles sont puissantes et efficaces. » Psalm. cxi, 6. Le sens est

a Pharaone rege Egypti, eo quod noluerit audire verba Domini ex ore Jeremias prophete, sive ut in Paralipomenis (al. Paralipomenon libro) scriptum est : « Noluit Josias reverti, sed paravit contra eum bellum, nec acquievit sermonibus Nechoæ ex ore Dei. » II Paral. xxxii, 22. Et inferat : « Mortuusque est et sepultus in mausoleo patrum suorum, et universus Juda et Jerusalem luxerunt eum, precipue Jeremias, cujus omnes cantatores alique cantrices usque in presentem diem, lamentationes super Josiam replicant, et quasi læc obtinuit in Israel : Ecco scriptum fertur in lamentationibus. » Ibid. 24, 25.

23. *Exemplum alia Sanctorum in Scripturis.* — Puto quod sermonibus Dei per quemlibet non acquiescit peccatum sit. De ipso Jeremias loquitur, quamquam hoc plerique secundum anagogen intelligant de Domino Salvatore : « Spiritus faciei nostræ Christi Dominus captus est pro peccatis nostris. Cui diximus : Sub umbra tua vivemus in gentibus. » Thren. iv, 20. Moyses qui locutus est Dominus facie ad faciem, Exod. xxxiii, et salva facta est anima ejus, ad aquas contradictionis offendit, nec meruit cum fratre Aaron terram repromissionis intrare. De qui-

celui-ci : Moïse et Aaron, juges du peuple d'Israël, ont été, à cause du péché du peuple, brisés contre la pierre, d'où l'eau coula en abondance, et assurément eux-mêmes furent justes, et ils écoutèrent les paroles de Dieu, qui ont par elles-mêmes la douceur du miel. On lit ensuite au sujet des cadavres de ceux qui moururent dans le désert : « Nos os ont été mêlés à la terre comme un vil engrais, et dispersés jusque dans leurs sépultures. » Psalm. cxi, 7. Dieu dit dans Osée : « Je vous ferai mon épouse par une alliance de justice et de jugement ; » Os. ii, 19 ; et il ajoute aussitôt : « De compassion, de miséricorde et de fidélité, » afin qu'on sache bien que la récompense vient entièrement de la libéralité du Seigneur. Nous trouvons dans le même livre : « Je suis Dieu, et non pas un homme, je suis le Saint qui a été adoré au milieu de vous, et je n'entrerai point dans vos villes. » Os. xi, 9. c'est-à-dire que le Seigneur est conciliable des vices. Lui seul n'entre point dans cette cité que Cain éleva sous le nom de son fils Enoch, lui que les bouches de tous les prêtres proclament ensemble chaque jour, « *ὁ μόνος ἀναμάρτητος*, » ce qui se traduit ainsi en notre langue : « Celui qui est seul sans péché. » En vain cette louange est-elle adressée à Dieu, si, conformément à votre opi-

nion, elle lui est commune avec nous tous. Mais nous, comme parle Amos, vi, 13, nous avons changé en absinthe le fruit de la justice, et en amerume les jugements que Dieu devait rendre. Dans le livre de Jonas, les marins et les pilotes crient au Seigneur : « Nous vous priions, Seigneur, que la mort de cet homme ne soit pas cause de notre perte, et ne faites pas retomber sur nous le sang innocent, parce que c'est vous-même, Seigneur, qui faites en ceci ce que vous voulez. » Jon. i, 14. Ils ne connaissent pas ce qu'a pu mériter ce prophète, ce fugitif, et pourtant ils justifient Dieu, et ils nomment innocent le sang de celui dont ils ne savent pas les œuvres. Et la fin : « C'est vous-même, Seigneur, qui avez fait en ceci ce que vous voulez. » Ils ne scrutent pas la justice de la sentence divine ; mais ils proclament que Dieu est un juste juge. Michée rend ce témoignage d'une voix lamentable : « On ne trouve plus de saints sur la terre, il n'y a personne qui ait le cœur droit, tous tendent des pièges pour verser le sang, le frère cherche la mort de son frère, ils appellent bien le mal qu'ils font ; » Mich. vii, 2, 3 ; et encore : « Le meilleur d'entre eux est comme une ronce, et le plus juste est comme l'épine d'une haie. » Ibid. 4. Telle est la justice des hommes que,

bus et Psalmista canit : « Absorpti sunt juncti petrae iudices eorum ; audient verba mea, quoniam (a) placuerunt. » Psal. cxi, 6. Et est sensus : Iudices Populi Israelitarum, Moyses et Aaron, devorati sunt a peccato populi juxta petram, de qua aquarum fuenta manavit, et certe ipsi justi fuerunt, et obediunt sermonibus Dei, qui per se suavissimi sunt. Denique sepulchra de cadaveribus in solitudine mortuorum : « Quasi crassitudo terræ disrupti sunt super terram. Dispersa sunt ossa nostra secus infernum. » Ps. cxi, 7, 8. In Osée loquitur Deus : « Desponsabo te mihi in justitia et iudicio. » Os. ii, 19. Statimque subjungit : « Et misericordia et misericordibus, et in fide, » ut largitoris premio recognoscatur, quod ipse sit Dominus. In eodem scriptum est libro : « Deus ego sum et non homo. In medio tui sanctus, et non ingrediar civitatem. » Os. xi, 9. villosus scilicet conciliabulum. Ipse solus hæc non ingreditur civitatem, quam edificavit Cain in nomine filii sui Enoch, quæ omnia sacerdotum quotidie ora concelibrant (b), « *ὁ μόνος ἀναμάρτητος*, » quod in lingua nostra dicitur, « qui solus est sine peccato. »

Que lans juxta sententiam tuam frustra Deo reputatur (al. deputatur), si est communis cum cæteris. Nos enim juxta Amos convertimus justitiam in absinthium, et fructus iudicii in amaritudinem. Amos, vi, 13. Rogantur nauta atque vectores, in libro Jonæ : « Loquimini, Domine, ne perdas nos propter hominem istum, neque inducas super nos sanguinem innocentem. Sicut enim placuit tibi, sic factum est, Domine. » Jon. i, 14. Nesciunt causas, quod meretur Propheta, servus fugitivus, et tamen iustificent Deum, et sanguinem innocentem fatentur, cujus opera non norunt. Et ad extremum : « Sicut placuit tibi, Domine, sic factum est. » Non querunt justitiam sententia Dei ; sed veritatem iusti iudicii confitentur. Michæas lacrymabili voce testatur : « Perit sanctus (al. semen) de terra, et rectus in hominibus non est, omnes in sanguine insidiantur, unusquisque fratrem suum venatur ad mortem. Malum manus suarum dicitur bonum ; » Mich. vii, 2, 3 ; et iterum : « Qui optimus inter eos est, quasi palmaris est, et qui rectus, quasi spina de sepe. » Ibid. Hæc hominum justitia est, ut juxta verba ejusdem

(a) Martianeus omnes, quibus unis est, codices mss. proferre dicit potuerunt. Contra nostri omnes legunt placuerunt, et Victorius quoque ita in suis reperit. Suffragatur et Grecus ἀποδέχθησαν, et subnexa S. Doctores exponit qui per se suavissimi sunt. — Quoniam potuerunt, ita legunt omnes mss. codices nostri. Martianeus legit ex LXX, quoniam placuerunt.

(b) « *ὁ μόνος ἀναμάρτητος*. Nota quotidie ora sacerdotum concelibrasse in Ecclesiis summi Dei attributum et perfectionem, dicens : *Ὁ μόνος ἀναμάρτητος*, id est, qui solus est sine peccato. MARTIAN. — Yatic. quem omnia, etc. Hymnum designari arbitror, qui dicitur Gloria in excelsis Deo ; verbi gratia « *ὁ μόνος ἀναμάρτητος*, » respondere in Latino more doxologia : *quoniam tu solus sanctus*, Hinc et mss. nostri, qui solus es sine peccato legunt.